



COIN DE L'INTERPRÈTE

Par Paul Deshaies, Interprète national de l'ACAB

Examen national

L'examen national sur les règles est en ligne du 15 novembre au 15 décembre. Martha Bradbury, interprète du manitoba, a de nouveau accepté de gérer l'examen. L'ACAB a retenu les services d'une firme afin d'aider à la mise en place de l'examen. Chaque membre a reçu un courriel l'informant de la procédure à suivre pour avoir accès à l'examen. Chaque membre a un mot de passe personnel afin de réduire le risque d'irrégularités qui se sont produites dans le passé. Votre interprète provincial est en mesure d'aider les personnes qui connaîtront des difficultés en tentant d'accéder à l'examen.

Questions & Réponses

Quelques règles ont changé cette année. Certains de ces changements ont provoqué des interrogations ainsi que certaines des règles déjà existantes. Voici quelques-unes des questions qui m'ont été adressées au cours des dernières semaines. Mettez vos connaissances à l'épreuve.

1. Comment la nouvelle règle du retour en zone diffère-t-elle de l'ancienne?
2. L'article 30.1.1 stipule: « Une équipe est en contrôle d'un ballon vivant en zone avant si un joueur de cette équipe touche la zone avant à deux pieds alors qu'il tient, attrape ou dribble le ballon. » «... toucher à deux pieds » signifie-t-il que les deux pieds doivent être complètement en zone avant?

3. Qu'arrive-t-il si un attaquant dribble le ballon vers la zone avant et que le ballon touche le terrain en zone avant, mais que le dribbleur a encore un pied en zone arrière? Le ballon est-il en zone avant?
4. Avec 1:28 à jouer dans la 4e période, A4 dribble le ballon en zone avant. B3 dévie le ballon en zone arrière de l'équipe A où il est récupéré par A5. B5 commet une faute sur A5 toujours en zone arrière. Le chronomètre des tirs affiche 7 secondes. La faute de B5 est la troisième faute de l'équipe B dans la période. Une remise en jeu est accordée à l'équipe A en zone arrière. L'équipe A prend alors un temps-mort. Où aura lieu la remise en jeu et qu'arrive-t-il au chronomètre des tirs?
5. Avec 1:28 à jouer dans la 4e période, A4 dribble le ballon en zone avant. B3 dévie le ballon en zone arrière de l'équipe A où il est récupéré par A5. B5 commet une faute sur A5 toujours en zone arrière. Le chronomètre des tirs affiche 7 secondes. La faute de B5 est la troisième faute de l'équipe B dans la période. Une remise en jeu est accordée à l'équipe A en zone arrière. Le chronomètre des tirs est remis à 24 secondes. L'équipe A fait la remise en jeu et le ballon est dévié hors-jeu par B1 avec 23 secondes affichées au chronomètre des tirs. L'équipe A se voit accorder une remise en jeu en zone arrière avec 23 secondes au chronomètre des tirs. L'équipe A prend un temps-mort. Où aura lieu la remise en jeu et qu'arrive-t-il au chronomètre des tirs?
6. Lors de son dernier lancer franc, le tir de A1 est en l'air lorsqu'une double faute se produit entre A4 et B4. Le lancer franc (a) touche l'anneau, (b) rate l'anneau. La flèche de possession favorise l'équipe A. Que se produit-il dans chaque cas?
7. L'article 28.1.3 se lit comme suit:
 - « *La même période de 8 secondes continuera à partir du temps qui restait lorsque la même équipe qui contrôlait auparavant le ballon doit le remettre en jeu dans sa zone arrière en raison de :*
 - *un ballon sorti des limites*
 - *un joueur blessé de la même équipe*
 - *une situation d'entre-deux*
 - *une double faute*
 - *l'annulation de sanctions contre les deux équipes. »*

Le principe 28-10 des Interprétations officielles dit ceci:

«La période des 8 secondes continue avec le temps restant, quand la même équipe qui avait précédemment le contrôle du ballon bénéficie d'une remise en jeu que ce soit en zone arrière ou dans le prolongement de la ligne médiane à l'opposé de la table de marque. L'arbitre remettant le ballon doit annoncer au joueur effectuant la remise en jeu le temps restant sur la période des 8 secondes. »

Alors que l'Article 28.1.3 énumère 5 situations dans lesquelles la période de 8 secondes doit continuer, le Principe 28-10 semble généraliser qu'en toutes circonstances, la période de 8 secondes doit continuer dès que l'équipe qui avait précédemment le contrôle du ballon bénéficie d'une remise en jeu en zone arrière ou au prolongement de la ligne médiane.

Mais, voici un cas différent des trois exemples:

Avec 5 secondes écoulées dans la période de 8 secondes, B1 commet une faute sur A1 qui dribble dans sa zone arrière. C'est la 2e faute de l'équipe B dans la période. Une remise en jeu est accordée à l'équipe A en

- zone arrière. Si la remise en jeu se fait en zone arrière, l'équipe A disposera-t-elle seulement de 3 secondes pour amener le ballon en zone avant?
8. En zone avant, une faute est commise sur A1 alors que le chronomètre des tirs affiche 3 secondes et le chronomètre de jeu, 12 secondes à jouer dans le match. C'est la 2e faute de l'équipe B dans la période. Comme il reste moins de 14 secondes à jouer, doit-il y avoir réinitialisation du chronomètre des tirs? Sinon, l'équipe A n'a-t-elle que 3 secondes pour tirer?
 9. Y a-t-il un moment où une faute technique peut provoquer une sanction de 2 lancers francs?
 10. Certaines personnes disent que, si un joueur qui fait une remise en jeu au prolongement de la ligne médiane (donc avec le droit de lancer le ballon en zone avant et en zone arrière) se déplace latéralement de moins d'un mètre, mais qu'il a maintenant les deux pieds en zone avant, il NE PEUT PLUS faire la remise en jeu en zone arrière. Est-ce correct?

Les réponses sont données à la fin du bulletin.

CRITIQUER LES AUTRES ET SOI-MÊME

Par Bill Redden, Membre GVBOA

Critiquer consiste à juger le mérite (la valeur et l'excellence) d'une performance. La critique peut potentiellement renforcer une bonne performance aussi bien que donner une information particulière susceptible de guider un changement de comportement en vue d'une amélioration. Ainsi, la critique joue un rôle crucial dans l'évolution des officiels.

Traditionnellement, on demande aux officiels de critiquer très rapidement leur rendement et celui des partenaires lors des pauses durant le match. De même, lors de la discussion d'après-rencontre, on incite les arbitres à critiquer les partenaires de façon diplomatique et de demander aux partenaires des suggestions pour s'améliorer soi-même. Les officiels peuvent aussi de façon informelle demander à un vétéran qui observe depuis les gradins, une critique plus détaillée. De plus, les évaluateurs d'association ont le mandat d'évaluer formellement les arbitres qui postulent leur premier grade ou une classification à un niveau supérieur.

Dans chacune de ces situations, les critiques doivent être présentées de façon efficace et significative. De même, la critique doit être reçue positivement et mener à des comportements correctifs qui favorisent une meilleure performance. Une critique efficace est présentée en :

- 1) **Approchant le récepteur comme étant potentiellement compétent.**
- 2) **Utilisant une approche calme, contrôlée, respectueuse qui suscite chez le récepteur espoir et enthousiasme à l'égard du processus d'apprentissage.**
- 3) **Utilisant des mots qui portent sur la performance et non sur la personne.**

- 4) Offrant des points clairs et concis sur la performance. Débuter en focalisant sur les comportements qui doivent s'améliorer et pourquoi ils doivent se bonifier. Échanger sur des stratégies à utiliser sur et hors du terrain en vue de favoriser l'amélioration. Terminer en soulignant à la personne ce qu'elle fait de bien.
- 5) S'assurant qu'un processus de suivi est en place afin que le récepteur sente qu'il s'est amélioré en modifiant comme il se doit ses comportements en situation de match.

Un plan de critique doit être formulé par la personne qui fera la critique, avant les séances de critique face à face.

Ce plan doit tenir compte:

1. du lieu et du moment où l'évaluation sera offerte;
2. du nombre, de la priorité et de l'ordre des points à soulever;
3. de l'ambiance de la transmission de la critique;
4. des options de stratégies d'apprentissage en vue de corriger des faiblesses particulières.

Les options de stratégies d'apprentissage comportent :

1. l'étude de documents imprimés ou électroniques,
2. l'observation de rencontres pour pratiquer la reconnaissance des infractions,
3. la pratique physique de scénarios de mécaniques hors du terrain et
4. l'utilisation de vidéos afin de permettre une analyse du travail de l'officiel au cours d'un match et des séances de pratique hors-terrain.

Une critique est reçue plus efficacement lorsque le récepteur:

1. réalise que la critique ne juge pas la personne, mais bien seulement la performance.
2. écoute chaque point avec attention sans répondre immédiatement.
3. garde l'esprit ouvert et ne se place pas sur la défensive.
4. clarifie chaque point avec l'évaluateur une fois que l'ensemble des points a été couvert.
5. à la suite de la critique complète, remercie l'évaluateur.
6. utilise les stratégies d'apprentissage afin d'ajuster la performance de match en conséquence.

L'auto-critique

L'auto-critique peut se définir comme l'identification d'actions dans un cadre d'une réflexion personnelle ou d'une discussion de groupe. Ceci est considéré comme une étape saine et nécessaire de l'apprentissage. L'auto-critique commence par une affirmation comme : « Il me semble que je n'ai pas sifflé assez de fautes comme soutien durant les attaques en zone avant. » ou « J'ai senti que je couvrais bien le jeu comme meneur lors des contre-attaques. » Ces aspects peuvent être validés par un ou les partenaires durant les pauses dans le match ou au cours de l'échange d'après-rencontre qui peut inclure une analyse de vidéos.

Il est recommandé que les officiels tiennent un journal de leurs matchs. Ce journal devrait contenir les aspects positifs et négatifs de chaque performance en match fournis par une ou plusieurs sources : les partenaires, l'observation par un officiel d'expérience, l'évaluateur de l'association, soi-même. Au besoin, chaque inscription devrait être assortie d'une stratégie corrective d'apprentissage.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. La différence est que dorénavant le contrôle du ballon doit être établi en zone avant. Auparavant, un ballon déjà en contrôle d'équipe pouvait atteindre la zone avant sans être contrôlé en zone avant et une violation de retour illégal en zone se basait sur touché en dernier, touché en premier. Maintenant, un joueur qui se trouve en zone avant doit établir le contrôle du ballon avant qu'une violation de retour en zone puisse se produire.
2. Oui.
3. Non. Lorsqu'un joueur dribble le ballon, les deux pieds et le ballon doivent être simultanément en contact avec la zone avant pour que le ballon soit considéré en zone avant. Le compte des 8 secondes continue et il ne peut pas se produire une violation de retour en zone.
4. La remise en jeu se fera à la ligne des remises en jeu en zone avant de l'équipe A, du côté opposé à la table. Le chronomètre des tirs sera remis à 14 secondes.
5. La remise en jeu se fera à la ligne des remises en jeu en zone avant de l'équipe A, du côté opposé à la table. Le chronomètre des tirs affichera 23 secondes.
6. En (a), après que les fautes soient rapportées, l'équipe A se voit accorder une remise en jeu selon la possession alternée avec 14 secondes affichées au chronomètre des tirs. En (b), il y a violation du lancer franc. Après que les fautes soient rapportées, l'équipe B se voit accorder une remise en jeu au prolongement de la ligne des lancers francs.
7. Non. Le compte de 8 secondes se poursuit seulement lorsqu'une des cinq situations énumérées dans l'Article 28.1.3 se produit si une remise en jeu est accordée en zone arrière ou à la ligne médiane à l'équipe qui avait le contrôle du ballon auparavant.
8. Le chronomètre de jeu devrait être remis à 14. Vu qu'il ne reste que 12 secondes à jouer, le chronomètre des tirs doit être éteint.
9. Non. Si un joueur fait preuve d'un comportement qui justifie qu'il soit disqualifié, il y aura deux lancers francs, mais il s'agira d'une faute disqualifiante et non d'une faute technique.
10. Un joueur qui se déplace latéralement le long de la ligne en-deçà de la limite d'un mètre ne quitte pas l'endroit de la remise en jeu. Ainsi, s'il chevauchait la ligne et se retrouve légalement en zone avant, il est réputé toujours se trouver à cheval sur la ligne et peut donc passer le ballon en zone avant ou en zone arrière.